

PSE avec accords de méthode : Dans les coulisses des négociations et des validations des DIRECCTE

<https://www.miroirsocial.com/grand-angle/pse-avec-accords-de-methode-dans-les-coulisses-des-negociations-et-des-validations-des>

A l'heure où nombre d'entreprises reçoivent des subsides de l'Etat pour traverser la pandémie sans trop de casse sociale, beaucoup d'entre elles mettent en œuvre en parallèle des accords de différentes nature (APC, PSE, etc.).

Paroles de cabinets d'experts accompagnant les CSE sur quelques coulisses de négociations et des compromis parfois acceptés pour faire aboutir les dossiers.

La négociation locale bat son plein depuis dix mois, avec des entreprises qui connaissent des difficultés dans de nombreux secteurs. Les dispositifs d'aide étatique permettent d'éviter le pire mais les PSE ont tout de même été deux fois plus nombreux en 2020 qu'en 2019. Cette année sera peut-être encore plus difficile car les experts-comptables accompagnant les CSE que nous avons interrogé s'attendaient à des plans sociaux déclenchés en plus grand nombre depuis le début de la pandémie.

Contre toute attente, les accords de performance collective (APC) n'ont pas été si nombreux que cela. Pourtant, dès juin 2020, les spécialistes avaient prévu une déferlante en la matière.

"Il faut démontrer à cet égard une vraie difficulté dans le modèle économique, explique Thomas Fesneau, dirigeant du

cabinet **Ekiteo** et le statut social des salariés, après APC, est difficile à gérer". La fronde syndicale pouvant devenir très active comme cela a été le cas chez Derichebourg Aeronautics Services.

Pour les entreprises qui sont sous LBO (Leveraged buy-out), c'est souvent encore plus radical. Un PSE est souvent la solution immédiate dans la mesure où la charge de la dette n'est plus assurée et que peut rapidement se profiler une procédure de sauvegarde devant le tribunal de commerce.

Pour ce qui est des **RCC**, celles-ci sont moins prisées depuis quelques mois. "Les entreprises sont un peu réticentes car elles ont peur de ne pas atteindre leurs objectifs en matière de candidatures. Le principe des départs volontaires - sauf cas particuliers - n'est pas adapté pendant la période actuelle", explique Paul Motte, responsable du pôle restructurations de **Syndex**.

Autre tendance de fond, de plus en plus de PSE sont encadrés désormais par un accord de méthode et les chausse-trappe ne manquent pas en la matière. Des directions d'entreprise n'hésitent à faire passer certaines dispositions dans ces accords, comme par exemple introduire des délais d'information-consultation plus courts, des restrictions d'accès à certaines informations. En échange, il est proposé aux élus des crédits d'heure

supplémentaires. Des deals dans lesquels il est prudent de ne pas rentrer.

Les conditions de travail sous la vigilance de l'administration

L'un des faits nouveaux depuis quelques mois concernant le volet conditions de travail dans les PSE, qui relevait auparavant du CHSCT avant le passage au CSE. "Un moment de flou a eu lieu entre 2019 et mi-2020. L'ex-CHSCT pouvait éventuellement saisir le tribunal pendant la procédure de consultation en cas de différend. Un contentieux en 2020 - réglé devant le tribunal des conflits - a permis de clarifier la nouvelle situation ?

C'est l'administration qui joue ce rôle de vigie sur les conditions de travail lors d'un PSE. Désormais, les Direccte sont plus vigilantes sur les conditions de travail (l'ancien Livre IV), en regardant de façon plus attentive les actes de prévention, etc", explique Julien Sportes, président du cabinet d'expertise **Tandem** qui souligne la vigilance de l'administration quant aux plans sociaux négociés dans les grands groupes : *"une attention particulière est portée sur les mesures sociales, qui doivent se montrer à la hauteur des moyens financiers de l'entreprise. En cas d'insuffisance, l'administration n'hésite pas à demander un correctif"*.

"On sait que notre dossier passera devant la Direccte"

Cette vigilance est-elle également de mise pour des plans sociaux négociés dans les PME ? Beaucoup moins selon un autre

spécialiste de l'accompagnement des comités que nous avons sollicité, et qui souhaite rester anonyme. **L'administration entre parfois dans un trouble jeu.** Selon plusieurs témoignages de représentants qui ont eu des rendez-vous avec une direction départementale du Travail en Ile-de-France, des consignes de souplesse ont été suggérées sur certains dossiers par l'administration. Comprendre, cette consigne viendrait du gouvernement. Résultat, explique notre expert, des PSE négociés dans certaines entreprises - plutôt de profil PME - ont été homologués par l'administration alors qu'ils n'auraient pas pu l'être de cette façon "hors période de pandémie". Rien par exemple n'était prévu en matière de création d'entreprise et pour la formation, points sur lesquels l'administration est habituellement plutôt regardante.

Par ailleurs, poursuit-il, des directions sont au courant de cette "souplesse" passagère et l'ont intégré.

Face à des négociateurs syndicaux critiques envers leur projet d'accord, ils se permettent parfois d'affirmer - hors séances bien entendu - que leur dossier "passera de toute façon devant la Direccte". Un propos qu'il est bien entendu difficile de généraliser.

Une certitude, les restructurations vont continuer de plein fouet pendant l'année 2021 et en parallèle, le gouvernement ne risque pas de baisser le niveau d'aides publiques et de prêts (chômage partiel, PGE), et ce, à un an de la présidentielle.